



Flash info : réunion paritaire du 21 février 2012

Politique de rémunération : 5eme round et fin du match

Après une réunion tendue et un refus motivé des Fédérations sur les propositions en débat, une longue suspension de séance, l'Employeur a revu sa copie et propose enfin une proposition globale, claire et applicable à tous, à l'exception des Praticiens Conseils dont la Convention Collective est en cours de renégociation.

- ▶ Abandon de l'extension de la prime de résultat aux niveaux 6 et 7 qui sera éventuellement renégociable en d'autre temps et dans un contexte différent
- ▶ Abandon de l'attribution de points d'expérience (ancienneté) pour les salariés ayant atteint le plafond. qui sera renégociable dans le même contexte que les primes de résultats.

Proposition :

◇ Attribution de **5 points sur le coefficient de qualification** pour l'ensemble des personnels y compris Agents de Direction, Informaticiens, Ingénieurs Conseils à l'exception des Praticiens Conseils.

Avec effet au 1^{er} Mai 2012.

La CFTC se retrouve en partie dans cette proposition qui privilégie une mesure générale et pérenne (pas de prime)

Pour autant, la CFTC constate que les négociations salariales des dernières années sont certes, impactées négativement par des contraintes abusives de la Tutelle, mais hélas également par l'application de l'accord de 2004 (la CFTC a refusé de le signer) et qui démontre de plus en plus ses limites.

Pour la CFTC il devient urgent d'ouvrir de véritables négociations sur une politique de rémunération cohérente répondant aux exigences d'aujourd'hui.

